

Conditions Generales d'Inscription au Programme de Perfectionnement Professionnel

1. Objet du programme

Ce programme professionnel vise à développer des compétences techniques et pratiques à travers un parcours structuré comprenant des modules, des ateliers en direct, des projets appliqués et un accompagnement personnalisé.

2. Nature de la certification

A l'issue du programme, une attestation professionnelle de compétences est délivrée. Il s'agit d'un document officiel propre à notre organisme, reconnu dans le milieu professionnel pour :

- Valoriser votre CV
- Demontrer vos compétences techniques et opérationnelles
- Appuyer vos candidatures ou vos évolutions de carrière
- Attester d'une expérience pratique structurée

Cette attestation est conforme aux standards internationaux utilisés dans les secteurs du numérique, des technologies, du management et du conseil.

Important : Cette attestation n'est pas un diplôme d'Etat et ne confère aucune équivalence académique.

3. Détails du programme

Durée : selon les informations indiquées sur la page du programme

Format : ateliers live, exercices pratiques, projets appliqués et mentorat

Capacité : nombre de places limité selon les cycles disponibles

Modifications : le contenu pédagogique peut être ajusté si nécessaire

4. Engagements du participant

Le participant s'engage à :

- Suivre les sessions prévues dans le cadre du programme
- Réaliser les travaux et exercices demandés
- Respecter les règles internes et les directives pédagogiques
- Ne pas diffuser, partager ou commercialiser le contenu fourni

5. Paiement et modalités

Les frais d'inscription sont indiqués sur le site web.

L'inscription n'est considérée comme validée qu'après réception du paiement.

Aucun remboursement n'est possible après le paiement.